

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 4

Votants : 15

PRESENTS

L'an deux mille seize, le deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-et-un octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

MM. LAGARRIGUE Pierre - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - MM. FAUR Philippe - GRANIER Frédéric - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMIEL France

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. BOST Romain

Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danielle

Mme DROCOURT Angélique

Mme GOENNOU Stéphanie

Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration à M. PELLETIER Alain

M. LIGONNIERE Vincent

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Françoise SCHOCRON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 OCTOBRE 2016

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016. Aucune remarque n'étant soulevée, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu.

<p>Le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016 est approuvé par 11 voix pour 4 Abstentions : M. BAÑULS - Mmes GOUNOT - ROQUES - SCHOCRON (Absents au conseil municipal du 4/10/2016)</p>

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire donne des informations sur les suites données aux dossiers approuvés lors du conseil municipal du 4 octobre 2016.

L'avis relatif à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire a été transmis à l'ARS.

La procédure de recrutement d'un contrat aidé a été lancée de même que celle destinée à mettre en place le nouveau régime indemnitaire. Les conventions avec la CAF et le Conseil départemental pour le co-financement du city stade et les délibérations relatives à la future communauté de communes ont été transmises en sous-préfecture.

2016-104 : DENOMINATION ET AFFECTATION DES NUMEROS DES IMMEUBLES DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il est apparu une erreur dans le tableau de dénomination des voies, soumis aux élus au mois de mai 2016.

En effet, ce tableau contenait une dénomination erronée pour le chemin suivant :

Chemin sous la Poste, rédaction erronée, au lieu de Chemin de la Croix des Champs, rédaction retenue, pour le VC 19.

M. le Maire indique, par ailleurs, que le conseil municipal doit désormais, après le travail réalisé par La Poste, approuver l'affectation des numéros des immeubles des voies communales ayant changé de nom. Il propose d'approuver le tableau d'affectation des numéros des immeubles préparé par les services de la Poste.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-105 : RENOVATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX

M. le Maire annonce l'attribution prochaine d'une subvention d'Etat par le biais du Pays du Sud Toulousain pour réaliser une rénovation énergétique de cinq appartements communaux dans le cadre de la transition écologique. En raison de l'importance du taux de subvention annoncé par les services du Pays du Sud Toulousain, environ 70% du montant des travaux HT, il apparaît opportun de lancer cette opération de rénovation qui devrait en plus permettre de réduire sensiblement les charges de chauffage des bâtiments concernés.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération et de l'autoriser à lancer une consultation auprès de plusieurs architectes afin de chiffrer au mieux cette rénovation. Le conseil municipal sera de nouveau consulté, courant 2017, pour l'appel d'offres avant travaux.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-106 : CONTRAT DE RURALITE

M. le Maire fait part au conseil municipal de la préparation, par le PETR du Pays du Sud Toulousain, de la réponse au nouveau dispositif de soutien gouvernemental aux investissements dans les territoires ruraux : le contrat de ruralité.

Il s'agit pour le ministère de l'aménagement du territoire de formaliser et de soutenir, à travers ce contrat doté d'une enveloppe financière, les investissements dans les intercommunalités. Le Pays du Sud Toulousain, en charge localement de cette enveloppe, invite les communes du territoire à proposer des projets d'aménagements urbains susceptibles de recevoir un financement dans le cadre de ce dispositif.

M. le Maire rappelle le projet de réfection de la place de la halle du Fousseret d'un montant estimé de 200 000,00 € HT et propose à l'assemblée d'approuver le principe d'une demande d'inscription de ce projet au contrat de ruralité et du lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-107 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

M. le Maire annonce qu'une modification des statuts a été adoptée par le comité syndical du 3 octobre 2016 en vue d'accueillir les délégués de Toulouse Métropole au sein du comité syndical pour en assurer sa représentation.

Il propose à l'assemblée d'approuver cette modification des statuts.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Ecole élémentaire : M. le Maire fait part à l'assemblée de la réception des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Elsa Triolet, en ce mercredi 2 novembre 2016. Il annonce, de plus, la finalisation par l'architecte, M. Frydman, du descriptif technique et de l'estimation des travaux de la

tranche 2 de rénovation de l'école élémentaire. Cet avant-projet sera présenté aux élus avant la fin du mois.

Règlement intérieur : M. le Maire indique que la rédaction du règlement intérieur est en cours de finalisation. Une version sera présentée en consultation aux personnels et aux élus, en novembre 2016, avant d'être transmise au Centre de Gestion.

Régime indemnitaire RIFSEEP : M. le Maire annonce qu'une réunion relative au RIFSEEP s'est tenue à Rieux-Volvestre pour donner des indications sur la mise en œuvre du dispositif. Le comité de pilotage, institué par le conseil municipal pour ce projet, se réunira avant la fin du mois.

Intercommunalité : M. le Maire indique que le comité « fusion » de la future intercommunalité organise, en cette fin 2016, des réunions pour les thématiques, personnels et finances, destinées à régler pour ces domaines d'activités essentiels, les questions liées à la mutualisation des moyens. La nouvelle communauté de communes « Cœur de Garonne » est instituée au 1^{er} janvier 2017.

M. DARAN souhaite savoir le devenir du bâtiment de la CCLT prévu à proximité du rond-point Jean Jaurès. M. le Maire annonce que le permis est signé et que les appels d'offres pourront être lancés avant la fin de l'année. Au rez-de-chaussée, seront proposés des locaux pour l'espace jeunes et pour la vie sociale tandis qu'à l'étage se trouveront des bureaux et une salle de réunion.

La séance est levée à 21 heures 45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	ABSENTE EXCUSEE
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC A M. BOST
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE EXCUSEE
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. PELLETIER
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	ABSENT EXCUSE
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	